



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement et équipements

Question écrite n° 120453

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la logique industrielle et les conséquences sociales du rapprochement des groupes Thalès et Safran, dont l'État est actionnaire minoritaire. Alors que les salariés dénoncent ce rapprochement, il lui demande quelles peuvent être les conséquences en matière d'emploi de celui-ci et quelle logique industrielle le sous-tend.

Texte de la réponse

Soucieux de préserver la pérennité des activités nationales dans les domaines de l'optronique et de la navigation inertielle, l'État, à la fois actionnaire et client de Thales et Safran, a demandé aux présidents de ces deux sociétés de réfléchir à un rapprochement éventuel de leurs activités dans ces deux secteurs. L'objectif stratégique est de contribuer à la rationalisation de la base industrielle et technologique de défense par la création de deux pôles d'excellence nationaux positionnés au meilleur niveau mondial dans ces domaines de très haute valeur ajoutée. Le regroupement des activités d'optronique de Safran avec celles de Thales présente un fort intérêt au plan industriel et commercial avec notamment la création du numéro 2 mondial (viseurs et combat terrestre). Le regroupement des activités de Thales et Safran dans le domaine de la navigation inertielle permettrait de créer un leader européen, alternative crédible aux deux grands acteurs américains du secteur (Honeywell et Northrop-Grumman). En outre, l'objectif industriel recherché est double : d'une part, un rapprochement de ces activités permettrait d'atteindre une masse critique et de dégager des marges de manoeuvre financières permettant de continuer à investir significativement sur ces technologies de pointe et de conserver ainsi un tout premier rang mondial ; d'autre part, un rapprochement permettrait de dégager des synergies commerciales entre les deux entreprises, notamment sur les marchés à l'exportation. Il appartient toutefois aux entreprises de déterminer le meilleur mode de coopération de nature à satisfaire ces objectifs. Les discussions entre industriels se poursuivent et la forme précise que pourraient prendre ces projets de rapprochement est toujours discutée au fond. En toute hypothèse, le ministre de la défense et des anciens combattants est extrêmement attentif à l'impact potentiel de ce projet sur l'emploi, en particulier sur l'emploi industriel local.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120453

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11233

Réponse publiée le : 3 janvier 2012, page 47